

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 148**

présenté par

M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin, M. Breton,
M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin, M. Gosselin, Mme de Maistre, Mme Petex,
M. Portier et M. Ray

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Elles sont préparées à recevoir des personnes en situation de handicap. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les personnes en situation de handicap ont besoin d'un suivi particulier tout au long de leur vie et a fortiori à la fin de leur vie tout particulièrement si elles sont placées dans des maisons de soins palliatifs.